

Le problème forestier colonial

Autor(en): **Lavauden, L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 6

PDF erstellt am: **23.05.2022**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-785001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plicable par un apport de lumière et de chaleur convenant au hêtre mieux qu'au sapin.

Il semble même que le remplacement d'une essence par une autre ne soit jamais désirable, là où plusieurs peuvent cohabiter. La futaie pure étant une erreur, peut-on concevoir que la nature veuille la remplacer par une autre erreur ?

La forêt irrégulière mélangée étant l'association végétale la mieux appropriée, parce que naturelle, la nature tend à la réintroduire partout où elle a disparu. Si le résultat ne correspond pas à son effort, la raison doit en être cherchée dans une intervention humaine divergente. Ramener la futaie pure au mélange naturel des essences n'est pas faire de l'alternance. Les cas d'alternance ne sont que la conséquence fortuite d'un désaccord passager entre le but poursuivi par la nature et l'intervention incomplète du sylviculteur.

J. P. C.

Le problème forestier colonial.

Par *L. Lavauden.*

(Extrait de la « Revue des eaux et forêts ». Mars 1930; pages 194 et 195.)

Les dangers que nous avons signalés appellent de prompts remèdes. Mais, quelles que soient les mesures adoptées, elles devront, pour être efficaces, susciter bien des mécontentements. C'est fatal. On l'a dit avec juste raison : gouverner, c'est mécontenter.

En matière forestière, où seul le spécialiste peut distinguer nettement où cesse l'usage et où commence l'abus, cela est particulièrement inévitable. C'est même au nombre et à la violence des protestations que soulève une réglementation forestière, que l'on peut le mieux juger de sa pertinence et de son efficacité.

L'Administration forestière française est, du reste, depuis plusieurs siècles, accoutumée à l'impopularité naturelle que son rôle ingrat attire d'ordinaire sur ses représentants.

Les forestiers sont les gardiens naturels d'intérêts permanents dont la sauvegarde est une gêne pour beaucoup et dont la méconnaissance entraîne rarement des inconvénients immédiatement visibles.

La résistance aux appétits que suscite toujours la forêt dans les pays neufs nécessite une fermeté et une constance d'autant plus méritoires que les influences et les intérêts se coalisent d'ordinaire pour les vaincre, et que bien peu de voix s'élèvent pour défendre l'avenir contre l'avidité du présent.

La perspective d'un appauvrissement lointain du pays, qu'on se plaît à croire problématique, encore qu'il soit certain, apparaît à bien

des gens comme préférable à une contrainte, même légère, génératrice de mécontentements.

La marche lente du phénomène de la déforestation est parfois un prétexte pour la méconnaître. Les vieux forestiers d'autrefois connaissaient bien cet état d'esprit :

« Les Forêts du Roi mal administrées, écrivait *Pecquet* en 1753,¹ ne sont pillées et endommagées que par le détail, et l'insensible progression de leur dégradation empêche qu'on ne puisse connaître à mesure et sur-le-champ le bénéfice et l'avantage de les bien conserver. »

Nous avons déjà signalé l'analogie de situation qu'offrent les forêts de nos colonies avec les forêts de notre ancienne France.

Nous la retrouvons encore ici.

Sans doute, dans l'œuvre de salut que nous venons d'esquisser, une large part est réservée aux générations futures. Rome ne s'est pas bâtie en un jour, et on ne peut espérer remplir en quelques années une tâche dont l'accomplissement en France a demandé plus de quatre siècles. Mais le rôle de notre génération n'en est pas moins considérable et son devoir n'est pas moins impérieux : *c'est à nous qu'il appartient d'empêcher les dommages irréparables*. Car il ne faut pas laisser éteindre le flambeau avant qu'il puisse être transmis.

Nous ne devons d'ailleurs pas nous faire beaucoup d'illusions. C'est une faiblesse inhérente à la nature humaine que de fermer les yeux sur les dangers qui ne sont point à échéance immédiate. Nous savons que tout phénomène à marche lente et progressive ne réussit jamais à inquiéter personne. C'est ainsi que les malades atteints d'un cancer n'y portent, au début, aucune attention, et attendent qu'il soit trop tard pour recourir au médecin.

Les forêts de nos colonies sont en grand danger. Puisse-t-on ne pas trop tarder à appeler le médecin — et à suivre le traitement prescrit.

Recensement fédéral des arbres fruitiers.

Laissons de côté pour une fois, ami lecteur, jardinage, possibilité, méthode du contrôle et autres questions sinon ardues tout au moins controversées. Tournons, pour quelques instants, nos regards d'un côté plus riant. Et si vous aimez les pommes, nous nous entendrons facilement, car j'en raffole. Non point, au demeurant, si je parle de la pomme, que ce soit pour affirmer qu'elle est préférable à la poire, encore que je sois fermement persuadé de telle supériorité. Je m'en garderai bien, car, n'est-ce pas : des goûts et des couleurs point ne faut trop discuter !

Je pense simplement vous faire plaisir en vous apprenant ---

¹ Cf. *Pecquet*, Loix forestières de France, in-4°, 1753, p. 583.